



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Le 31 août 2020

L'honorable Carla Qualtrough
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes
handicapées
140, Promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Carla.Qualtrough@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Demande d'information : IR0541

Madame la Ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports contenant ses analyses concernant les documents du gouvernement fédéral suivants : (i) les budgets déposés par le ministre des Finances ou pour son compte, (ii) les mises à jour ou les exposés économiques et financiers soumis par le ministre des Finances, (iii) les rapports sur la viabilité financière soumis par le ministre des Finances, (iv) les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

1. L'information segmentée en tableaux croisés par (i) le taux de chômage régional (des augmentations de 1%) et (ii) le nombre d'heures d'emploi assurable pendant la période de référence (des augmentations de 35 heures):
 - a. Pour tous les bénéficiaires d'assurance-emploi (AE):
 - Le nombre de prestataires d'assurance-emploi
 - Le bénéfice moyen par semaine
 - La prestation minimale par semaine
 - Le nombre moyen de semaines de prestations
 - Le nombre maximum de semaines de prestations
 - Le nombre moyen de semaines de gains admissibles

- b. Pour les prestataires d'assurance-emploi recevant moins de 400 \$ de prestations par semaine:
- Le nombre de prestataires d'assurance-emploi
 - Le bénéfice moyen par semaine
 - Le nombre moyen de semaines de prestations
 - Le nombre maximum de semaines de prestations
2. L'information segmentée en fonction du nombre d'heures d'emploi assurable pendant la période de référence (600 heures et plus; moins de 600 heures et égal ou supérieur à 120 heures) pour les prestataires d'assurance-emploi recevant des prestations de maternité et/ou des prestations parentales (régulières/prolongées):
- Le nombre de bénéficiaires
 - Le bénéfice moyen par semaine
 - La prestation minimale par semaine
 - Le nombre moyen de semaines de prestations

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **11 septembre, 2020**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous ou votre sous-ministre devez m'en aviser aussitôt que possible.

Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Eskandar Elmarzougui (Eskandar.Elmarzougui@parl.gc.ca, 613-797-5698).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 8 septembre, 2020, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous ou votre sous-ministre devez fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

- c. c. Antoine Brunelle-Côté, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjoint du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Graham Flack, Sous-ministre, Emploi et Développement social Canada

